

Kazakhstan: Nouveautés

16 janvier 2018

Nouveau Code fiscal

(entré en vigueur le 25 décembre 2017)

- Principe de bonne foi du contribuable: la charge de la preuve d'une violation incombe à l'administration fiscale
- Incertitudes dans la loi fiscale → en faveur du contribuable
- Changements fiscaux pour les utilisateurs des ressources du sous-sol:
 - *Retrait de l'indemnisation des coûts historiques*
 - *Retrait de la prime de découverte commerciale*
 - *Augmentation de la taxe sur les rentes pour les exportations de charbon à 4.7%*
 - *Introduction d'une taxe de remplacement*
- Réduction du taux des prélèvements sociaux de 11% à 9.5%
- Nouveau délai de prescription (entrée en vigueur le 1er janvier 2020) – 3 ans pour les PME, mais reste 5 ans pour les grandes entreprises et les entreprises utilisant le sous-sol
- Introduction d'un contrôle horizontal: coopération des contribuables avec l'administration fiscale en permettant l'accès aux documents fiscaux et comptables (à compter du 1er janvier 2019)
- Avis préalable de l'administration fiscale sur les obligations des contribuables pour les opérations envisagées (à compter du 1er janvier 2019)

Nouveau Code des ressources du Sous-sol (adopté le 27 décembre 2017, en vigueur le 28 juin 2018)

- Retour du régime de licences pour les minéraux solides répandus:
Obtention des droits d'utilisation du sous-sol en déposant une demande auprès des autorités compétentes ("premier arrivé, premier servi")
- Droits d'utilisation pour l'uranium et les hydrocarbures du sous-sol - continuent d'être accordés par contrat
 - Droits d'utilisation du sous-sol pour l'exploration et le développement des hydrocarbures accordés sur la base des enchères (celui qui propose la plus haute prime à la signature gagne les droits)
 - Droits d'utilisation du sous-sol pour l'Uranium dans un premier temps accordés aux entreprises nationales pouvant ensuite transférer les droits aux entités détenues directement ou indirectement à plus de 50% par une entreprise nationale
- Légère libéralisation du régime d'obtention des autorisations réglementaires pour le transfert des droits d'utilisation du sous-sol et objets afférents (+ d'exonérations)
- Dispositions sur le règlement général des litiges n'interdisent pas l'arbitrage, mais certains domaines importants relèvent de la compétence des tribunaux étatiques (ex: résiliation unilatérale du contrat par les autorités compétentes, avec effet rétroactif pour les hydrocarbures) – recul important pour l'avenir des investissements au KZ
- Introduction des accords de traitement des minéraux solides, comportant des mesures pro investissements, Volume minimum de ces investissements: ~41,5M€
- Plus d'informations sur l'utilisation du sous-sol bientôt disponibles

Petites nouveautés – faire des affaires

- SARL vs SA (formes plus répandues)
 - Filiale en propriété exclusive vs joint venture
 - Différences principales entre SARL et SA*:
 - Mode de gestion d'une SARL plus souple et simplifié
 - Capital social minimum autorisé d'une SA beaucoup plus élevé
 - Procédure d'enregistrement d'une SA plus longue et plus complexe
 - Une SA fait l'objet de réglementations et divulgations publiques plus rigoureuses
- * Le droit du Kazakhstan requiert pour les entreprises de certains secteurs de l'économie de prendre la forme d'une SA, par ex. banques, compagnies d'assurance, secteur boursier, etc.*
- Succursale / Bureau de représentation

Petites nouveautés– faire des affaires (2)

- Permis de travail → règle générale: un ressortissant étranger ne peut être employé qu'après avoir obtenu un permis de travail kazakh, mais existe des exceptions :
- Ressortissants des Etats-membres de l'Union Economique Eurasiatique (Russie, Biélorussie, Arménie et Kirghizistan)
 - Ressortissants étrangers avec permis de séjour au KZ
 - Dirigeants de succursales et bureaux représentants des personnes morales étrangères
 - Dirigeants de personnes morales KZ réalisant des activités d'investissement dans des secteurs prioritaires (contrats avec les organes d'investissement autorisés)
 - Ressortissants étrangers en voyage d'affaires au KZ pour une période cumulative n'excédant pas 120 jours dans la même année calendaire

Petites nouveautés– autorisations et réglementations

➤ Loi sur les Autorisations et Notifications

Dispositions sur toutes les licences et permis nécessaires pour le commerce sont combinées dans cette loi (auparavant beaucoup de lois différentes)

➤ Code de commerce:

- 6 lois combinées: “Des paysans et entreprises agricoles”, “Des investissements”, “De l’entrepreneuriat privé”, “De la concurrence”, “Du contrôle et de la supervision de l’Etat” et “Des aides publiques à l’activité industrielle et innovante”
- Aborde les problématiques clés suivantes:
 - Contrôle de l’Etat sur les activités des entreprises
 - Réglementations antitrust/concurrence
 - Investissements et projets d’investissement

Les nouveaux tribunaux “d’investissement”

- Règlement spécial des différends pour les différends relatifs aux investissements introduit par l’actuel Code de procédure civile entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016
- Différend relatif aux investissements = différend qui surgit au cours de relations contractuelles entre des investisseurs (dont gros investisseurs) et les autorités étatiques en lien avec leurs activités d’investissement (Art. 296.1 du Code de commerce)

Cour suprême	Tribunal d’Astana	Tribunaux de districts et équivalent
Juridiction de première instance pour examiner les différends relatifs aux investissements dans lesquels une des parties est un gros investisseur (cad montant de l’investissement est de 4,8 milliards KZT, approx. 11,9 millions €)	Juridiction de première instance pour examiner tous les autres différends relatifs aux investissements ainsi que les différends entre investisseurs et autorités étatiques relatifs aux activités d’investissement	Autres différends impliquant un investisseur mais non relatifs aux activités d’investissement

Centre international de finance d'Astana



- Centre financier pour l'Asie centrale, le Caucase, l'Union économique eurasiatique, le Moyen-Orient, la Chine occidentale, la Mongolie et l'Europe.
- A pour finalité le développement du marché financier
- Fonctionne avec un système juridique spécial basé sur les principes de common law et régissant les relations juridiques entre les participants du CIFA et les tiers.
- Principaux domaines d'action:
 - Marchés capitaux
 - Gestion d'actifs
 - Finance islamique
 - Fintech
 - Private banking
 - Finance verte

Médiateur pour l'investissement

- Organe officiel nommé par le Gouvernement → assistance dans la protection des droits & intérêts des investisseurs
- L'actuel Médiateur pour l'investissement est Zhenis Kasymbek
- Groupe de travail sous la direction du Médiateur pour l'investissement: premiers directeurs adjoints du Procureur général, Ministère de la justice, Ministère de l'économie nationale, Ministère des affaires étrangères, Ministère de l'énergie, Ministère de la défense, Ministère de la finance, Ministère de l'agriculture, Ministère de l'éducation et des sciences, Ministère de la culture et des sports, Ministère de la santé et du développement social
- Fonctions du médiateur pour l'investissement:
 - Examiner les problématiques rencontrées par les investisseurs au cours de leurs activités d'investissement et rendre des solutions recommandées
 - Assister les investisseurs pour trouver des solutions à leurs questions d'ordre extrajudiciaire et/ou préjudiciel
 - Faire des recommandations pour améliorer la législation kazakhe
- Quelques statistiques: 40/155 requêtes d'investisseurs étrangers et résidents ont été résolues en faveur des investisseurs

Chambre nationale des entrepreneurs (CNE)

- Créée le 09/09/2013 par le Gouvernement et Union Atameken
- Destinée à améliorer le pouvoir de négociation des entreprises avec le Gouvernement
- Principales missions - protéger les droits & intérêts des entreprises, impliquer tous les entrepreneurs dans le processus de création des règles législatives et réglementaires
- Les activités du CNE ont pour but d'améliorer le climat et la stabilité des affaires et des investissements, et développer l'environnement des affaires dans le pays pour les investisseurs nationaux et étrangers
- Comprend le Conseil pour la protection des droits des entrepreneurs
- Quelques statistiques
 - De septembre 2013 à moitié 2017: 20.125 requêtes; jusqu'à 40% résolues positivement
 - Avis de cotisation -13%, acquisitions - 10%, questions foncières - 13%, différends - 7%, etc.

Catherine Joffroy
Avocate Associée / Partner

D +33 1 42 68 47 82
catherine.joffroy@dentons.com

Dentons Europe, AARPI
5 boulevard Malesherbes,
75008 Paris, France

Dentons Kazakstan LLP
135 Abylai Khan ave.
050000, Almaty
Republic of Kazakhstan

Merci beaucoup pour
votre attention !
